



PRÉFET DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des
Territoires de l'Indre
Affaire suivie par : Isabelle BORGET
Mel : isabelle.borget@indre.gouv.fr

Consultation du public

Arrêté portant octroi d'une dérogation à la protection stricte des espèces dans le cadre des activités conduites au sein du « centre de soins faune sauvage Françoise Delord »

Contexte de l'arrêté :

Le projet est porté par l'association Beauval Nature. Il consiste en l'ouverture d'un centre de soins pour la faune sauvage.

La vocation première de ce centre sera de recueillir et de soigner la faune sauvage locale en détresse afin de la relâcher dans son milieu naturel.

A ce titre des espèces protégées peuvent être prises en charge par le centre de soins.

Contexte réglementaire de l'arrêté

- Loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre défini à l'article 7 de la charte de l'environnement. L'article 7 de la charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne ayant une incidence sur l'environnement.

- Le code de l'environnement, notamment les articles L. 411-1, L. 411-2, L. 415-3 et R 415-1, R.411-1 à R.411-14, R. 412-11 et R. 422 à 29.

- L'arrêté ministériel du 9 juillet 1999 modifié fixant la liste des espèces de vertébrés protégées, menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département ;

- L'arrêté ministériel du 29 avril 2008 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces de mammifères sur le territoire national,

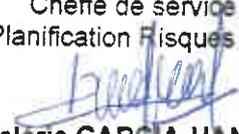
- L'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant les liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Ce projet est soumis à la consultation du public pendant une période de 21 jours à compter du 22 décembre 2023

Ce dossier est consultable en Préfecture et en DDT.

Toutes les remarques sur ce projet devront être transmises par courrier électronique à l'adresse suivante : ddt-spren@indre.gouv.fr avant le 11 janvier 2023 inclus.

Cheffe de service adjointe
Planification Risques Eau Nature


Valérie GARCIA-HANNEQUART